

**Tableau récapitulatif des obligations en matière de productions comptables et financières
en vigueur au sein du Championnat de France de 2^{ème} Division fédérale**

ABREVIATION	DESCRIPTION DU DOCUMENT	CRITERE(S) DE RECEVABILITE	TRANSMISSION
Echéance au 1^{er} août de la saison N au plus tard			
1	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC1</i>	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.
2	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC2</i>	Un état prévisionnel et nominatif des rémunérations et avantages en nature à verser au titre de la saison N.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.
3	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC3</i>	Un état prévisionnel et nominatif des remboursements de frais kilométriques à verser au titre de la saison N.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.

Echéance au 15 octobre de la saison N au plus tard			
1	<i>Document à élaborer par le club</i>	Les comptes annuels de la saison N-1, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> un Bilan, un Compte de résultat détaillé dont le détail, débiteur par débiteur et créancier par créancier, des comptes « Produits à recevoir, Produits constatés d'avance, Charges à payer et Charges constatées d'avance », les Annexes. 	1. Complétude de la transmission et des documents requis, 2. Attestation établie par l'expert-comptable s'il y en a un*, 3. Certification du commissaire aux comptes s'il y en a un*, 4. Production des rapports général et spécial émis par le commissaire aux comptes s'il y en a un*.
2	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC4</i>	Un état nominatif des remboursements de frais kilométriques effectivement payés ou dus au cours de la saison N-1.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété, 2. Attestation de cohérence et de vraisemblance établie par l'expert-comptable s'il y en a un*.

Echéance au 15 février de la saison N au plus tard			
1	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC5</i>	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N, réactualisé.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.
2	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC6</i>	Un état nominatif des remboursements de frais kilométriques effectivement payés ou dus au 31 décembre de la saison N.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.

Echéance au 15 mai de la saison N au plus tard			
<u>Si le club entend prétendre à l'accession au championnat de France de 1^{ère} Division fédérale</u>			
1	<i>Document à élaborer par le club</i>	Une situation intermédiaire au 31 mars de la saison N, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> un Bilan, un Compte de résultat détaillé dont le détail, débiteur par débiteur et créancier par créancier, des comptes « Produits à recevoir, Produits constatés d'avance, Charges à payer et Charges constatées d'avance », les Annexes. 	1. Complétude de la transmission et des documents requis, 2. Attestation établie par l'expert-comptable s'il y en a un*,
2	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC7</i>	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N, réactualisé.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.
3	<i>Document type C.C.C.F. 2DF-PC8</i>	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N+1.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.

*Sauf autorisation motivée délivrée par la C.C.C.F., il doit obligatoirement faire appel aux services d'un expert-comptable et ce sans préjudice de son éventuelle obligation de nommer par ailleurs un commissaire aux comptes.